École élémentaire Lepeletier de St-Fargeau

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ÉCOLE MARDI 13 OCTOBRE 2020

Le conseil de l'école élémentaire de St Fargeau s'est réuni le mardi 13 octobre 2020 à 17h15.

Étaient présents:

M. Charpentier, maire de St-Fargeau; M. D'Astorg, maire de Lavau; Mme Pierrain, élue de Mézilles; Mme Gadant, élue St-Fargeau, Mme Bordier, élue St-Martin-des-Champs, M. Colas, élu de Ronchères.

Mesdames Delenat Delphine, Aesch Amélie, Jolivet Audrey, Saget Dorine, Comas Adeline, Martias Didier, représentants de parents d'élèves.

Mme Corde, Mme Jousse, Mme Nélisse, Mme Quieffin, Mme Sonveau , M. Bourget, M. Nury, enseignants.

M. Paris, maître E

Absents excusés :

M. Le Granché inspecteur de l'éducation nationale

Mme Clair, enseignante

Mme Lenoir Gwendolyn et M. Jean-Pierre Lesage, représentants de parents d'élèves

Mme Moreau, psychologue scolaire

Mme Sonveau souhaite la bienvenue à tout le monde et ouvre la séance. Présentation des membres du conseil d'école.

1-Effectifs et organisation des classes :

A ce jour

	СР	CE1	CE2	CM1	CM2	ULIS école	Total par classe
Mme JOUSSE	19						19
Mme SONVEAU		22 (+1)					22 (23)
Mme NELISSE			25 (+4)				25 (29)
M. NURY				22(+4)			22 (26)
Mme CORDE					19(+3)		19 (22)
M. BOURGET						12	(12)
Total par niveau	19	23	29	26	22		119

- Dispositif ULIS: les élèves inscrits dans ce dispositif sont inscrits dans une classe en fonction de leur âge (leur classe de référence) et selon leurs besoins, ils vont suivre une partie des cours au sein de l'Ulis avec un enseignant spécialisé (M. Bourget).
- Dispositif PMQC avec Mme Quieffin les lundis et mardis
- 1 AESH (adulte qui accompagne un ou plusieurs élèves en situation de handicap) travaille au sein de l'Ulis école.
- Equipe du RASED complète : M Paris, maître E et Mme Moreau, psychologue scolaire

- 2 remplaçantes sont rattachées à l'école : Mme Fanny Magnien (à plein temps) et Mme Dorine Claire (les jeudis et vendredis). Elles sont présentes dans l'école lorsqu'elles ne sont pas appelées par le service de remplacement, auquel cas elles aident les enseignants en fonction des besoins.
- Garderie du matin et du soir est assurée par 2 employées communales. La garderie est prolongée jusqu'à 18h30 le soir.
- Sur le temps scolaire, 30 minutes le matin et l'après-midi, 2 employées communales sont présentes pour la propreté de l'école, et peuvent aider les enseignants pour les ateliers cuisine et arts plastiques. Une convention est en cours d'élaboration et doit être signée entre l'inspecteur de l'éducation nationale et la mairie.
- Le temps de cantine est surveillé par 5 personnes. Des ateliers (cuisine, sport, ateliers manuels) sont mis en place par ces employées communales.
- Un animateur du centre de loisirs viendra 2 fois par semaine sur le temps du midi pour proposer des activités aux enfants. (les mardis et les jeudis, de 11h30 à 13h30). Une convention a été signée entre la commune de St-Fargeau, la communauté de communes Puisaye-Forterre et l'école élémentaire.
- Mme Sonveau informe les membres du conseil d'école que le centre de loisirs occupera les locaux de l'école durant les vacances scolaires (une salle et les sanitaires). Cette expérience a été mis en place cet été et s'est très bien passée.

> Différents échanges de services et décloisonnements ont lieu :

- Entre M. Nury (CM1) et Mme Nélisse (CE2) : deux fois par semaine, M. Nury prend les CE2 en EPS pendant que Mme Nélisse et M. Bourget sont avec les élèves de CM1 en classe orchestre : les jeudis de 10h30 à 11 h30 (cours par classe d'instruments) et le mardi, de 13h25 à 14 h 25 (cours d'ensemble)
- Entre Mme Corde (CM2) et M. Nury (CM1): deux fois par semaine, M. Nury emmène les élèves de CM2 en EPS; durant ce temps, Mme Corde prend les CM1 de M. Nury en cours d'Anglais.
- M Bourget s'occupe également du chant chorale des Cm2 les vendredis après-midi, de 14h25 à 15h25. Durant ce temps, Mme Corde est en classe avec M. Nury pour les Arts Visuels.
- Tous les vendredis après-midi (de 13h25 à 14h25), M Bourget et Mme Sonveau co-enseignent en CE1 autour de la lecture de contes. (temps d'écoute puis temps d'échanges entre les enfants)

2/ Règlement intérieur :

Lecture du règlement intérieur.

Ajout d'une phrase supplémentaire (en conformité avec le règlement départemental) dans le paragraphe 2.1 : Absences ou retard : « L'équipe pédagogique contactera les représentants légaux en cas d'absence non justifiée le jour même (le matin pour les absences du matin ou l'après-midi si l'enfant ne revient pas après la pause du déjeuner) par téléphone et/ou par mail. » Adoption du règlement intérieur par le conseil.

En cas de crise sanitaire, celui-ci est complété par un protocole sanitaire imposé par le gouvernement.

3/ Sécurité :

- La porte anti-panique de la classe des CP ne fonctionne pas.
- Présentation du PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté) :

En cas d'incident nucléaire ou d'accident d'un camion transportant des matières dangereuses à proximité de l'école, les lieux de confinement seront les classes. Comme la commune est désormais incluse dans l'aire du plan particulier d'intervention de la centrale nucléaire de Belleville, des pastilles d'iode doivent être stockées à l'école.

En cas de tempête, les enfants restent dans les classes et se mettent assis contre le mur opposé aux fenêtres (fenêtres et stores fermés).

En cas d'intrusion malveillante, les enfants se réfugient dans les toilettes et la réserve du matériel sportif (pour la classe ULIS). Cette année, en raison du contexte de la crise sanitaire, cet exercice sera expliqué aux enfants et non mis en pratique.

4/Projet d'école (voir tableau avenant projet d'école)

-Projet classe orchestre pour les CM1 : Reprise dès début septembre 2020 . Les élèves de CM1 continuent d'apprendre la pratique d'un instrument de musique sur le temps scolaire : saxophone, cornet, baryton, flûte traversière et percussions sont enseignés deux fois par semaine. Les enfants sont une heure par classe d'instruments et une heure en orchestre. Les enseignants sont les mêmes que l'année dernière. Ce projet est coûteux mais soutenu par les municipalités de St-Fargeau (subvention de 12 000 euros qui va être répartie sur les 3 années du projet), de Lavau (2 € par habitants, soit 1 000 € par an), de St-Martin-des Champs (300 €), de Mézilles (500 €), par l'association « Les copains d'Hubert » de Mézilles (500 €), par des entreprises de St-Fargeau (2000 €).

Cette année, le conseil départemental va verser 3000 € pour le projet.

Deux nouveaux élèves sont arrivés en CM1, il a fallu racheter deux nouveaux instruments (un saxophone alto et une flûte traversière), une aide financière de l'OAE (Orchestre à l'École) de 1 250 € a été octroyée.

Ce projet a trouvé un parrain : M Vincent Longinotti (chanteur et compositeur qui a grandi à Saint-Fargeau) . Grâce au projet « Un ange, un orchestre », l'OAE va financer une partie des rencontres organisées entre l'artiste et les enfants .

Objectifs pour 2020-221: faire un concert dans quelques mois avec les chorales de l'école, participation au concert de l'harmonie municipale.

- Le site internet de l'école a bien évolué durant le confinement.

5/ Association Comptécole:

Le solde de Comptécole est de 27 207 euros au 30 septembre.

- Présentation du compte-rendu financier par M. Bourget, trésorier de l'association. Le bilan est excédentaire dû aux voyages non effectués. Des subventions ont été versées pour la classe orchestre, mais il n'y a eu que 12 h de cours rémunérés pour chaque professeur de musique au lieu des 36 h prévues au départ. De même, les 13 500 euros (subventions des municipalités et participations des familles) pour la classe de neige n'ont pas été utilisés car ce voyage n'a pas eu lieu. La part des familles va leur être remboursée, celle des communes sera une avance sur les prochaines années.

- Les charges éducatives (voyages, livres, ateliers, ...) s'élèvent à 7035 euros pour l'année scolaire 2019-2020.
- Les manifestations de l'association Comptécole sont organisées par les enseignants aidés par des parents. Les bénéfices vont directement dans la caisse de l'école.

Le vide grenier de septembre a été annulé.

Le loto prévu en avril dernier sera très probablement transformé en tombola.

- Élection des membres du bureau de l'association « Comptécole » pour 2020/2021:

Mme Sonveau rappelle que le conseil d'administration de l'association est composé des enseignants, du directeur ou directrice de l'école et des délégués de parents d'élèves. Mme Dagrégorio, présidente actuelle, ne fait plus partie des délégués de parents d'élèves, il faut alors élire un nouveau président.

Le bureau est élu à l'unanimité: La Présidente, Mme Audrey Jolivet (parent d'élève); le trésorier, M. Bourget (enseignant); le trésorier adjoint, M. Martias (parent d'élève); la secrétaire, Mme Corde (enseignante).

6/ Sorties/spectacles/projets

- Sortie vélo pour les CM2 au centre équestre « Les Grilles » : cette sortie était prévue avec cette classe en juin 2020 (CM1) et avait été annulée (crise sanitaire). Elle a eu lieu les 21 et 22 septembre.
- > Cross habituellement organisé dans le parc du château avant les vacances de la Toussaint est repoussé au printemps prochain, si possible.
- > Opération « Actilivre » va être reconduite en novembre (dotation de livres pour la BCD suite à cette vente)
- L'opération vente de sapins sera reconduite en novembre prochain, au profit de « Comptécole »
- Loto de Noël organisé pour les enfants de l'école, dans l'école, sur le temps scolaire.
- Projets vélo pour les CM1 et CM2 ?
- Projet classe de neige pour la classe des CM2 : du 7 au 13 mars 2021
- Projet Morvan pour CE1 et CE2 : du lundi 10 au mercredi 12 mai 2021 (Séjour à Bibracte, avec initiation à la fouille archéologique).
- Projet jardin pour la classe de CE1 (avec co-enseignement de l'enseignante de la classe, de l'enseignante PMQC et du maître E) (inscription au dispositif Romarin possible)
- Projet classe d'eau pour les CE1

Mme Sonveau précise qu'en raison de la crise sanitaire, on ne sait pas si ces projets seront concrétisés.

7/ Travaux :

- Remerciements à la municipalité pour les travaux effectués durant l'été: installation de la table de ping pong, réfection de la cuisine de l'école, création d'un local poubelle, changement de tableau.
- Remerciements à la mairie de Mézilles pour le don d'un tableau blanc, installé d ans la salle du Rased.
- Le compteur électrique dans la cour a été réparé en début d'année (défaillance)
- Les dalles du plafond abîmées par les fuites d'eau vont être remplacées (peut-être durant les vacances de la Toussaint).
- Le bureau de la directrice va être créé (cloison dans la salle des maîtres),

> Travaux demandés :

- O Portillon : quelques problèmes de fonctionnement, il faudrait réparer la serrure.
- O Au niveau de l'entrée vers le portail, une grande quantité d'eau stagne lorsqu'il pleut beaucoup : il faudrait faire une rainure dans le sol pour que l'eau puisse évacuée.
- O Porte-manteaux (classes de CP et CE2) à installer,
- O Une importante quantité d'eau a stagné au dessus de la classe des CE1 (toit plat). Un employé communal est allé déboucher le tuyau d'évacuation (bouché par les aiguilles du conifère sur le côté de l'école) : il faudrait prévoir un débouchage régulier.
- O Replanter des arbres avec les enfants (1 arbre 1 classe)
- Salle RASED : besoin de faire le tour des prises électriques afin de dissocier la salle de la psychologue et celle du maître E : actuellement, lorsqu'on allume une salle, les deux s'allument.

8/ Questions diverses

- Le gymnase est inondé en cas de pluie. Les enseignants vont revoir leur emploi du temps au niveau de l'occupation du gymnase car les séances dans la grandes salle vont devenir trop dangereuses. Réponse : les travaux du gymnase sont prévus de mai 2021 pour que le gymnase soit opérationnel à la rentrée 2021.
- Demande d'un abri pour les parents ou les nourrices qui attendent à la sortie de l'école.
- Problème de véhicules mal stationnés devant la sortie de l'école à la hauteur du grand portail. Estil possible de mettre des plots interdisant le stationnement aux abords du passage piéton.
- Mme Pierrain informe les membres du conseil que la municipalité de Mézilles offre aux écoles de St-Fargeau du matériel pédagogique, des livres et des meubles si besoin (bureau, tables, chaises).

Séance clôturée à 19h15